

**ARRÊTÉ R57/2021 FIXANT LES BINÔMES
DE CANDIDATS ET DE LEURS REMPLACANTS
POUR LE 2ND TOUR DE SCRUTIN DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 20 JUIN 2021**

La Préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral;
VU le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux;
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire;

Arrête

Article 1 : la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, pour le 2nd tour de scrutin des élections départementales le 27 juin 2021, dans le département de la Loire, est arrêtée conformément aux états qui figurent en annexe.

Article 2 : le secrétaire général de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, dès sa réception, par les soins du maire sur les emplacements habituellement réservés à l'affichage officiel et, le jour du scrutin, dans les bureaux de vote. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 21 juin 2021

pour la préfète
et par délégation
le secrétaire général


Thomas MICHAUD